

Chères amies, Chers amis,

L'échéance fiscale annuelle pour les particuliers approche et à ce titre je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus.

Si vous êtes imposables, vos dons vous permettront de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 75% de leur montant dans la limite de 521€ pour l'année 2011 ; au-delà, le taux de réduction d'impôt est de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable ; si vous dépassiez cette limite de 20%, l'excédent serait reportable sur les cinq années suivantes.

C'est au nom des personnes âgées défavorisées, dont le sort nous émeut, que l'association ÂGI et ses membres vous remercient infiniment, pour votre précieuse générosité.

A ce jour, ÂGI, petite association naissante mais ambitieuse, a réalisé avec votre aide le soutien mensuel de 5 aînés en Haïti ,15 aînés en Inde et a assuré la dotation annuelle en riz à une trentaine d'aînés Malgaches.

Le projet de faire opérer des personnes âgées de la cataracte, se concrétise en Côte d'Ivoire, pour une dizaine d'aînés.

Je souhaite partager avec vous, le bonheur généré par des regards éteints qui s'illuminent, des sourires retrouvés, des cœurs qui vivent à nouveau un quotidien moins terne.

Notre espoir se porte toujours sur la pérennisation et l'augmentation des parrainages.

SANS VOUS, ÂGI N'EST RIEN si ce n'est un groupe de bonnes volontés. Je sais pouvoir compter encore sur vous et vous en remercie du fond du cœur.

Pour conclure, je me permets de citer un verset biblique à caractère véritablement humanitaire, que chaque homme, quelles que soient sa confession et ses convictions, peut faire sien :

« Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » (Actes 20-35).



La Présidente,

Marie-Josée GOMES